

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 22 octobre 2024

Délibération n° 82 - 2024 relative à l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-3 et R719-49 et suivants,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants internationaux extra-communautaires, alignés sur les droits appliqués aux étudiants communautaires, relatifs à chaque diplôme pour la rentrée universitaire 2025-2026.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	29	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Néant
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 24/10/2024